crois que les relèvements sont justes, équitables et raisonnables. C'est une mesure qui

s'impose depuis longtemps.

Je ne crois pas que les considérations étrangères, ces autres petites choses, se rapportent de quelque façon à la question. Ou les minitres ont droit à ces relèvements ou s'ils n'y ont pas droit. Quant à moi, ils y ont droit.

J'ai dit à l'étape du projet de résolution que je me proposais de suivre toutes les étapes de la discussion. Je n'ai pas changé d'idée. Je désirais simplement en quelques minutes exposer mon point de vue à ce sujet, vu que je ne l'avais pas fait et vu certaines observations qui ont été faites cet après-midi.

L'hon. M. Drew: Si je me lève, monsieur le président, c'est très précisément pour répondre à une observation faite par l'honorable député de Cap-Breton-Sud au sujet d'une motion dont la Chambre est actuellement saisie en ce qui concerne une autre question. Si j'avais été ici, a-t-il dit, la motion n'aurait jamais été présentée. Il s'agit en l'occurrence de cette question de chômage. Les honorables députés me permettront-ils de leur dire que si j'avais été présent j'aurais moi-même présenté la motion. Il n'y a pas eu d'accord, ni d'entente. Vu ce qui s'est passé à la Chambre il aurait été tout à fait illogique pour l'opposition de ne pas soulever la question qu'on a soulevée. Ne demande-t-elle pas constamment, en effet, qu'on fasse en sorte de créer des possibilités d'emploi? J'aurais certainement présenté moimême la motion si j'avais été ici.

Le pétillant secrétaire d'État, qui trouve tout ceci si drôle, me permettra de lui dire qu'il ferait bien de se rappeler les déclarations déjà consignées au compte rendu au sujet de ce que le prédécesseur de l'actuel premier ministre a déjà pu dire de cette même question. Il pourra se souvenir, lui qui traite aujourd'hui si légèrement cette question, du rapport étroit qu'il y a eu entre lui et certains de ces faits, voire de ces paroles mêmes.

Je voudrais dire un mot de l'argument qu'on vient d'invoquer. Je dois dire que ce que vient de déclarer l'honorable préopinant, a dû certainement être très doux aux oreilles du premier ministre suppléant comme, de toute évidence, cela a été doux aux oreilles des honorables députés qui siègent en face. Il s'agit, en fait, d'un plaidoyer fort intéressant en faveur de la mesure dont nous sommes saisis. En ce qui concerne notre parti, les arguments qu'on a formulés n'ont rien d'incompatible avec tout ce qu'on pourrait dire au sujet de la dignité de la fonction du premier ministre ou de tout autre membre du Gouvernement.

Nous avons bien précisé que nous reconnaissions le besoin d'hommes de la plus haute sition dont on grève le peuple depuis quelques

compétence pour servir dans le Gouvernement. L'attitude que nous avons prise c'est qu'il s'agit d'une question qui devrait faire l'objet d'un examen et d'une enquête quant à la meilleure façon de la résoudre. Nous ne sommes nullement liés, en quoi que ce soit, par les précédents de Westminster. Néanmoins, tout notre régime parlementaire en dérive et nous n'avons jamais hésité à l'admettre. A plusieurs reprises, le premier ministre actuel a reconnu, sans réserve, la dette que nous devions à Westminster à cet égard.

Il est à noter qu'il y a quelques jours seulement, un comité spécial de la Chambre a étudié le même problème qui nous occupe présentement. Ce comité a formulé des vœux qui ont déjà soulevé une tempête en Grande-Bretagne, non seulement parce que les montants seront augmentés mais parce qu'on croit qu'il ne convient pas de parler de la question sans tenir compte, comme il convient, des facteurs plus importants qu'elle comporte.

Il est d'autres méthodes de reconnaître les talents d'administrateur. Le préopinant serait le dernier, j'en suis sûr, à prétendre que les chefs syndicalistes devraient tous toucher la même rémunération. L'expérience et les responsabilités entrent en ligne de compte, de même que la nature des fonctions en cause. Je crois que nous sommes tous d'accord sur les considérations de base. Cela reconnu et compte tenu de l'argument invoqué par le premier ministre et selon lequel nous devrions envisager le problème sous l'angle de la reconnaissance à accorder aux talents d'administrateur, je dis qu'on ne reconnaît pas ces talents en prévoyant un traitement égal pour tous. On les reconnaît en établissant le traitement en fonction des responsabilités.

L'hon. M. Abbott: Le député me permet-il une question?

L'hon. M. Drew: Oui.

L'hon. M. Abbott: Quelle ligne de conduite a-t-il suivie, quand il était premier ministre de l'Ontario, relativement aux membres de son cabinet? A-t-il préconisé des traitements divers?

L'hon. M. Drew: Les traitements étaient les mêmes, mais ils n'étaient pas comparables à ceux dont il est question ici. Ils étaient si faibles qu'il aurait été impossible d'y prévoir des écarts. Et, cela va sans dire, les traitements qu'on versait quand j'étais là-bas ne s'accompagnaient pas de la lourde fiscalité attribuable au gaspillage et aux folles dépenses du Gouvernement actuellement en exercice ici (Exclamations). En réalité, nous n'avions pas encore atteint le niveau d'imposition dont on grève le peuple depuis quelques